

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 12 janvier 2022

### **SIGNATURE DU PROTOCOLE OPÉRATIONNEL RELATIF A LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LES RISQUES DE RADICALISATION DES JEUNES, ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

Depuis 2014, un plan d'action national contre la radicalisation et le terrorisme a été déployé et immédiatement décliné dans le département. Il a permis de poser les bases d'une politique inédite de prévention et de prise en charge de la radicalisation, appliquée en tous points du territoire.

Il s'est traduit par les orientations prioritaires suivantes :

- la mise en place d'un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) ;
- l'installation d'un comité de pilotage national confié au Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG CIPDR) ;
- **la mise en place, en Seine-Maritime, d'une cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement aux familles (CPRAF)**, placée sous la responsabilité du préfet, permettant d'associer l'autorité judiciaire au travers du procureur de la République, les services du conseil départemental, partenaire indispensable en matière de politique sociale, les services de l'Éducation nationale, et, sous l'autorité des magistrats, les services du ministère de la Justice (notamment la protection judiciaire de la jeunesse), les autres collectivités locales, ainsi que des associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement social, de l'insertion socioprofessionnelle et/ou du soutien psychologique. **Cette cellule est opérationnelle dans le département de la Seine-Maritime depuis le 11 septembre 2014.**

Au regard de la convergence des actions mises en œuvre par chacune des parties, Pierre-André DURAND, Préfet de la Seine-Maritime, Préfet de la région Normandie, Bertrand BELLANGER, Président du Conseil départemental de la Seine-Maritime, Frédéric TEILLET, Bruno DIEUDONNÉ, Étienne THIEFFRY, Procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Rouen, du Havre et de Dieppe, Olivier LUNION, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse, ont signé, ce mercredi 12 janvier 2022, le protocole relatif à la prévention et à la lutte contre les risques de radicalisation des jeunes, et l'accompagnement des familles.

Ce protocole opérationnel départemental vise à mettre en place un dispositif complémentaire d'actions dans le département de la Seine-Maritime, à sécuriser les échanges d'information et à accompagner les situations difficiles des mineurs et de leurs familles.

Ce protocole prendra effet dès le 12 janvier 2022 pour une durée d'une année et sera renouvelé par tacite reconduction.

